



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que les membres du Conseil avaient décidé de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2013 et m'a demandé de faire rapport tous les six mois sur l'exécution du mandat révisé du Bureau.

2. Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012, donne un aperçu des événements qui se sont produits dans les différents pays de la région, fait le point des questions transversales et transfrontières et décrit les activités que le Bureau a menées dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'alerte rapide et du développement des capacités pour faire face aux risques pesant sur la paix et la stabilité régionales. Il décrit aussi les efforts qu'a déployés l'UNOWA pour renforcer les synergies avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine, entre autres, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

#### II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest

##### A. Tendances politiques

3. Depuis la parution de mon précédent rapport publié le 29 juin 2012 (S/2012/510), le paysage politique a continué d'être dominé par les crises du Mali et du Sahel, ainsi que par les événements consécutifs au coup d'État bissau-guinéen. La crise malienne a continué d'influer sur la situation politique et la sécurité, notamment celle des organismes humanitaires présents dans la région. Les pays voisins du Mali, en particulier la Mauritanie et le Niger, demeurent en danger du fait de la porosité des frontières qui les séparent de la partie nord du pays. Ainsi, six membres d'organisations non gouvernementales ont été kidnappés au Niger en octobre et un Français a été enlevé le 21 novembre près de la frontière entre le Mali et la Mauritanie et le Sénégal. Au Niger, la crise malienne a eu de sérieuses répercussions sur une économie et des conditions de sécurité déjà fragiles. Les dirigeants des pays de la sous-région, quant à eux, ont fait beaucoup pour mobiliser



la communauté internationale afin qu'elle se penche sur des problèmes de sécurité allant en s'aggravant.

4. Les élections législatives qui ont eu lieu en Sierra Leone le 17 novembre se sont déroulées dans la paix et ont été reconnues comme crédibles, libres et régulières par des observateurs internationaux et nationaux. Le Président en exercice, Ernest Bai Koroma, a été déclaré vainqueur, avec 58,7 % des voix. Toutefois, le principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP) a affirmé qu'il y avait eu des manœuvres électorales massives et systématiques et, le 30 novembre, a introduit un recours devant la Cour suprême pour contester l'élection de M. Koroma. Le 3 décembre, en signe de réconciliation et pour manifester leur désir commun de dialogue politique, le Président et la direction du SLPP ont signé une déclaration commune dans laquelle les deux parties s'engageaient à collaborer dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. Par ailleurs, le 2 décembre, des élections législatives et municipales libres, pacifiques et transparentes ont eu lieu au Burkina Faso.

5. Au Ghana, le fait que le pouvoir ait été transféré sans heurt à la suite du décès de John Atta Mills, survenu le 24 juillet, à qui a succédé le Vice-Président, John Dramani Mahama, démontre la maturité politique des institutions démocratiques. C'est grâce à cette maturité que le pays a pu mener à bien le processus électoral qui a abouti, le 7 décembre, à des élections législatives et présidentielle libres, pacifiques et transparentes. Les résultats, annoncés par la Commission électorale le 9 décembre, donnaient le Président en exercice, M. Mahama, vainqueur avec 50,7 % des voix. Toutefois, le 11 décembre, le principal parti d'opposition, le New Patriotic Party, a déclaré qu'il entendait contester les résultats en justice, malgré les déclarations d'observateurs nationaux, régionaux et internationaux louant le Ghana pour la tenue d'élections libres et régulières.

6. Nonobstant ces faits encourageants, des problèmes persistent dans certains pays de la région. Au Togo, la situation politique demeure polarisée, la méfiance régnant entre le Gouvernement et l'opposition. En Guinée, les élections législatives qui devaient se tenir en octobre 2012 ont été reportées en raison d'un désaccord entre le Gouvernement et les partis d'opposition, portant en particulier sur la Commission électorale nationale indépendante et sur les modalités de révision des listes électorales. En Mauritanie, les élections, conjuguées aux appels répétés d'un grand groupe de partis politiques réclamant une concertation ouverte à tous, ont nourri un climat de tension politique. Ces tensions ont été exacerbées par le fait que le Président, blessé lorsque son convoi a essuyé des tirs dans la périphérie de Nouakchott et parti se faire soigner à Paris, est resté absent du 14 octobre au 24 novembre. En Gambie, la décision du Gouvernement d'exécuter neuf condamnés à mort, dont deux Sénégalais, a suscité des tensions avec le Sénégal, mais celles-ci se sont depuis apaisées.

## **B. Tendances économiques, sociales et humanitaires**

7. Malgré une conjoncture économique mondiale marquée par l'incertitude, l'économie de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest a continué à croître au cours de la période considérée. Selon les dernières estimations du Fonds monétaire international, au deuxième semestre de 2012, la sous-région enregistrera une croissance globale d'environ 5,8 %, contre 7,5 % pour les six premiers mois de l'année. Le cas du Mali et de la Guinée-Bissau, où l'on s'attend à ce que les taux de

croissance, de 2,7 % et 5,3 % en 2011, soient de -4,5 % et -1,5 % en 2012 montre que la stabilité politique est une des principales conditions de la poursuite de la croissance économique de la sous-région.

8. Au Sahel, la situation humanitaire, toujours précaire, a continué d'avoir des incidences sur les conditions socioéconomiques. On estime que 18,7 millions de personnes demeurent en situation d'insécurité alimentaire, et que plus d'un million d'enfants risquent de mourir de malnutrition aiguë. Les projections initiales concernant les récoltes sont bonnes, mais la menace d'invasion de criquets demeure élevée. En Gambie, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Sénégal, si de graves inondations ont compromis la production alimentaire, de nombreux ménages demeureront très vulnérables en 2013. Au Mali, la situation qui règne dans le nord continue d'avoir des effets très préoccupants : plus de 200 000 Maliens sont déplacés et quelque 210 000 sont réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.

9. Les donateurs ont réagi rapidement et généreusement à la crise alimentaire et nutritionnelle du Sahel, ainsi qu'aux déplacements résultant de l'insécurité qui règne dans le nord du Mali. Plus de 1,3 milliard de dollars ont été réunis jusqu'ici, mais la répartition des fonds entre les différents pays et les différents secteurs demeure très inégale. Par conséquent, des fonds doivent encore être réunis pour que des interventions ciblées puissent être menées partout et pour que les progrès fragiles accomplis au Sahel puissent être consolidés.

10. Dans le bassin du fleuve Mano, la situation humanitaire demeure précaire. En Côte d'Ivoire, il semblerait que le nombre de déplacés ait baissé avec le retour des personnes temporairement déplacées par la recrudescence du nombre d'attaques dirigées contre des civils dans la partie ouest du pays en juin 2012. De plus, le camp de Nahibly, situé dans l'ouest, ayant été détruit le 20 juillet lors d'une attaque, toutes les personnes encore déplacées vivent à présent parmi la population. Le nombre de réfugiés s'élève à environ 84 000, dont 77 % au Libéria et 11,5 % au Ghana. Il y a très peu de chance que ces réfugiés reviennent en Côte d'Ivoire, car ils craignent les accusations, les représailles et l'impossibilité de bénéficier de services sociaux de base.

11. En juillet et août, la Sierra Leone et la Guinée ont été frappées par une épidémie de choléra telle qu'elles n'en avaient pas connue depuis des années, épidémie que leurs gouvernements ont essayé d'enrayer mais qui s'est propagée jusqu'en Guinée-Bissau, où la situation est devenue particulièrement préoccupante car, en raison de l'instabilité politique, les médicaments faisaient défaut et peu d'informations étaient disponibles concernant la gravité de l'épidémie et le nombre de personnes touchées. L'épidémie semble avoir atteint son paroxysme au début décembre.

### **C. Tendances concernant la sécurité, y compris la sécurité maritime, le trafic de drogue et la criminalité organisée**

12. Les menaces associées à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme ont continué de compromettre la gouvernance et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Au Mali, des groupes criminels et terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb islamique et des groupes affiliés, n'ont cessé de consolider leurs positions dans le nord. Dans le nord du Nigéria, les activités du groupe activiste Boko Haram, qui a continué de faire régner la violence, sont demeurées préoccupantes, y compris du point de vue de la sécurité et de la stabilité des pays voisins. Au début décembre,

plus de 1 000 Nigériens se sont réfugiés au Niger à la suite d'une attaque qu'aurait menée Boko Haram le 30 novembre. L'armée du Niger a réagi en déployant des renforts le long de sa frontière avec le Nigeria, pour tenter d'éviter que les activités du groupe activiste ne s'étendent à son territoire.

13. L'Afrique de l'Ouest est, de plus en plus, une région de transit pour le trafic de la cocaïne provenant d'Amérique du Sud et transportée vers l'Europe. Depuis juillet 2012, plusieurs cargaisons de cocaïne auraient été transportées par voie aérienne, mais aucun pays de l'Afrique de l'Ouest n'a saisi de quantités importantes. Les autorités nigérianes ont saisi un total de 53,7 kilogrammes d'héroïne à l'aéroport international de Lagos. Au cours de la période considérée, la consommation locale de cocaïne, de crack et d'héroïne a continué d'augmenter en Afrique de l'Ouest. Les pays de la sous-région n'ont ni les ressources, ni les moyens nécessaires pour faire face à ce phénomène. Dans plusieurs pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Nigeria et le Togo, la prolifération de faux médicaments et de médicaments contrefaits est de plus en plus préoccupante. Plus de 146 tonnes de différents types de médicaments opiacés ont été saisis en 2012 dans les ports de Lomé (Togo) et de Cotonou (Bénin); de plus, le Bénin, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo ont signalé qu'ils avaient, depuis juillet, saisi dans leurs aéroports 41,8 kilogrammes de méthamphétamine.

14. Par ailleurs, dans le golfe de Guinée, la piraterie continue de menacer la sécurité et les activités économiques des États côtiers. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 7 décembre 2012, 22 actes de piraterie et vols à main armée et tentatives d'actes de ce type commis dans les eaux ouest-africaines ont été recensés par l'Organisation maritime internationale, contre 35 pour la première partie de 2012 et 74 pour 2011. Il est à noter que ces chiffres ne révèlent pas toute l'ampleur du problème, car on pense que bien des attaques ne sont pas signalées.

15. La porosité des frontières demeure une source de préoccupation car elle contribue à l'instabilité de la sous-région. Bien que les Gouvernements ivoirien et libérien aient procédé à des déploiements de troupes conjoints, avec l'appui de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les conditions de sécurité ne se sont pas vraiment améliorées le long de la frontière entre les deux pays. L'insécurité croissante qui règne le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana suscite également des inquiétudes.

#### **D. Tendances concernant les droits de l'homme et la situation des femmes**

16. L'instabilité politique, l'insécurité, la menace de plus en plus grave que représente le terrorisme et les tensions électorales ont eu des incidences sur la situation des droits de l'homme.

17. Au Mali, dont le nord est aux mains de groupes islamistes radicaux, les droits civils et politiques font l'objet de sérieuses restrictions. Des traitements et châtiments cruels, inhumains et dégradants, tels que mutilations et lapidations, y ont cours. Des cas de violence sexuelle, d'enrôlement forcé et d'exécutions extrajudiciaires ont également été signalés. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de la crise et supportent une part excessivement lourde des conséquences de la situation qui règne dans le nord. La misère, l'absence d'emplois

et l'impossibilité de s'instruire ont créé des conditions propices à l'enrôlement de jeunes par les groupes islamiques extrémistes armés.

18. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, était au Mali du 4 au 8 octobre. Il a constaté que la situation des droits de l'homme se dégradait, en particulier dans le nord, depuis janvier 2012; les violations étaient nombreuses, et il y aurait eu des crimes de guerre. Il a constaté aussi que le type et la fréquence des violations avaient changé depuis le début de la crise, les atteintes étant graves mais plus sporadiques. Depuis qu'Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Al-Qaida au Maghreb islamique occupent le nord, différents types d'exactions sont signalés : exécutions, flagellations, amputations et lapidations, entre autres châtiments cruels et inhumains. Dans le sud, des exécutions extrajudiciaires ciblées et des représailles exercées à l'encontre de certains groupes ethniques suscitent des inquiétudes, de même que la situation d'une trentaine de personnes mises en détention à l'occasion de la tentative de contre-coup d'État du 30 avril, le sort d'une vingtaine de soldats qui auraient disparu lors de ces événements, et l'absence de progrès dans les enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme commises lors du coup d'État et de la tentative de contre-coup d'État.

19. La signature par le Sénégal et l'Union africaine, le 22 août, d'un accord portant création, au sein des tribunaux sénégalais, de chambres extraordinaires chargées de juger les crimes internationaux commis sur le territoire tchadien entre le 7 juin 1982 et le 1<sup>er</sup> décembre 1990 est un modeste pas en avant dans la lutte contre l'impunité. Par ailleurs, en Guinée, le 13 septembre, le colonel Abdoulaye Cherif Diaby a été mis en examen pour le rôle qu'il aurait joué dans les événements du 28 septembre 2009, comme suite aux recommandations figurant dans le rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements survenus le 28 septembre 2009 en Guinée (S/2009/693). De plus, dans le contexte des tensions sociales touchant les zones minières, les autorités guinéennes ont annoncé qu'une enquête serait ouverte sur les actes de violence commis dans la ville minière de Zoghota le 8 août 2012, à l'occasion d'affrontements entre les forces de sécurité et les mineurs. Vers la fin novembre, un juge d'instruction a commencé à enquêter.

### **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

#### **A. Bons offices et activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits et des crises**

20. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a concentré ses bons offices et ses autres activités sur le retour à un régime civil et à l'ordre constitutionnel au Mali et le rétablissement de l'intégrité territoriale de ce pays, ainsi que sur la gestion des tensions liées aux élections et sur la consolidation des processus et des institutions démocratiques, en particulier en Guinée et au Togo.

#### **Guinée**

21. Dans un climat restant marqué par des tensions politiques, le Gouvernement guinéen et l'opposition ont eu des échanges concernant les réformes électorales et

les préparatifs des élections législatives. La question la plus litigieuse restant à régler était le remaniement de la Commission électorale nationale indépendante, notamment le remplacement de son président et le choix de l'opérateur technique chargé par le Gouvernement de mettre à jour les listes d'électeurs.

22. Dans ce contexte, le 11 août, à l'issue de consultations avec les partis politiques et les organisations de la société civile, le Conseil national de transition, le Conseil économique et social et le Conseil national des communications ont présenté au Président trois possibilités de remaniement de la Commission électorale.

23. Mon Représentant spécial a travaillé de près avec le Président, Alpha Condé, et les représentants de l'opposition, qu'il a invités à poursuivre la concertation politique et à surmonter les problèmes restant pour mener à bien les préparatifs des élections législatives de sorte que celles-ci puissent se tenir au début de 2013. Le 22 août, durant sa visite en Guinée, il a rencontré le Président Condé et la Présidente du Conseil national de transition, M<sup>me</sup> Hadja Rabiou Syrah Diallo, et il a engagé le Président à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles.

24. Les 27 et 28 août, les forces de sécurité auraient employé des gaz lacrymogènes pour disperser des partisans de l'opposition réunis devant les résidences de dirigeants de l'opposition, Cellou Dalein Diallo et Lansana Kouyate. Après ces incidents, mon Représentant spécial a engagé le Président à prendre des initiatives pour apaiser les tensions et favoriser la confiance entre les acteurs politiques. Il a aussi dépêché une mission d'alerte rapide en Guinée, du 26 au 31 août, pour évaluer la situation politique et socioéconomique et l'état d'avancement des préparatifs des élections législatives.

25. Le 5 septembre, le Président de la Commission électorale, M. Loucény Camara, a annoncé qu'il comptait démissionner puisqu'il était envisagé de remanier la Commission. Dans une déclaration du 7 septembre, mon Représentant spécial s'est félicité de cette évolution et a invité toutes les parties à tirer parti de cette nouvelle dynamique et à débattre de façon constructive du remaniement de la Commission. Il a également engagé toutes les parties prenantes, y compris le Président Condé et les deux principaux dirigeants de l'opposition, Cellou Dalein Diallo et Sidya Toure, à parvenir à un compromis concernant les modalités techniques d'organisation des élections législatives.

26. Le 17 septembre, le Conseil national de transition a adopté un projet de loi portant remaniement de la Commission électorale et prévoyant la représentation paritaire de la coalition présidentielle et de l'opposition. La Commission remaniée compte 25 membres : 10 pour le parti au pouvoir, 10 pour l'opposition, 3 pour les organisations de la société civile et 2 nommés par le Ministre de l'administration territoriale.

27. Pour apaiser les tensions et à la demande du Président Condé, le Ministre de l'administration territoriale a passé en revue les textes régissant les rassemblements et manifestations politiques. Ensuite, il a annoncé que les manifestations publiques ne seraient plus interdites, pour autant que tous les participants se conforment à la loi. Les partis d'opposition ont réagi en organisant une manifestation à Conakry, le 20 septembre, pour réclamer la tenue d'élections législatives libres, crédibles et transparentes. Cette première manifestation autorisée par les autorités compétentes s'est terminée par des affrontements entre les partisans de l'opposition et les forces de l'ordre.

28. Le 29 octobre, l'opposition n'arrivant pas à se mettre d'accord sur les 10 commissaires à nommer, le Président Condé a nommé 9 des 10 candidats désignés par les groupes d'opposition et 1 candidat issu d'un parti centriste. Le 1<sup>er</sup> novembre, les membres ont élu M. Bakary Fofona à la présidence de la Commission, pour un mandat de sept ans. Tout en notant la mise en place de la Commission, les partis de l'opposition ont introduit auprès de la Cour suprême un recours contre le décret de nomination des commissaires et ont demandé le rétablissement de leur dixième commissaire.

29. Le 12 décembre, le Président de la Commission électorale a annoncé que les élections se tiendraient le 12 mai 2013; toutefois, le parti au pouvoir et l'opposition ne sont toujours pas d'accord sur le choix de l'opérateur technique. L'opposition a indiqué que la participation des Guinéens de l'étranger était une condition non négociable à la tenue des élections législatives.

### **Mali**

30. Le retour au Mali, le 27 juillet, du Président par intérim Dioncounda Traoré, après plusieurs semaines passées en France pour y être soigné, a donné un nouvel élan aux efforts régionaux et internationaux déployés pour favoriser la participation de tous et consolider les institutions de transition. Dès son arrivée, il s'est employé à mettre sur pied un gouvernement d'unité nationale pour élargir l'assise du dispositif de transition. C'est dans ce contexte que mon Représentant spécial s'est rendu à Bamako, le 29 juillet, avec une délégation conjointe réunissant des représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'ONU, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie, afin de bien faire comprendre aux parties maliennes qu'elles devaient définir une feuille de route cohérente et s'investir davantage dans le règlement de la crise. Mon Représentant spécial s'est également rendu à Abidjan à deux reprises en septembre pour consulter le Président Alassane Ouattara, en sa qualité de Président de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, et participer à la réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, tenue le 17 septembre.

31. D'autre part, mon Représentant spécial s'est rendu à Bamako les 22 et 23 août pour faire part du soutien de l'ONU au Gouvernement malien de transition. Lors de ses rencontres avec les hauts responsables maliens, dont le Président par intérim, il a répété que l'ONU était disposée à participer au renforcement des capacités des institutions gouvernementales, notamment la commission nationale qu'il était proposé de créer pour piloter le dialogue national.

32. Le 30 août, j'ai reçu une lettre du Président par intérim, dans laquelle celui-ci demandait le concours de l'ONU pour la tenue du dialogue et des négociations, une aide humanitaire et une aide pour réorganiser les forces armées. Le Président par intérim a fait tenir une requête semblable à des organisations régionales, notamment la CEDEAO. Comme suite à cette demande, j'ai dépêché au Mali une mission d'évaluation préliminaire du 30 septembre au 5 octobre, afin de voir dans quels domaines l'Organisation pourrait apporter son concours. La mission a souligné la nécessité d'établir une présence politique à Bamako, qui aiderait à définir l'appui stratégique et opérationnel dont les parties maliennes avaient besoin dans tel ou tel domaine.

33. Entre-temps, sur la scène internationale, les appels en faveur de la création d'une force d'intervention africaine pour aider les forces armées maliennes à

reprendre le contrôle du nord du pays ont continué à se multiplier et à prendre de l'ampleur. La CEDEAO et l'Union africaine ayant demandé que le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO, le Conseil m'a demandé, au paragraphe 18 de sa résolution 2056 (2012), d'aider la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'Union africaine à arrêter les options détaillées en vue du déploiement d'une telle force.

34. Dans ce contexte, mon Représentant spécial a collaboré étroitement avec la CEDEAO, l'Union africaine et les autorités maliennes pour définir ensemble un concept stratégique en vue d'une sortie de crise, et pour aider les parties prenantes maliennes à reprendre entièrement le contrôle et à rétablir complètement l'intégrité territoriale du Mali et l'ordre constitutionnel, conformément à ce que prévoit la résolution 2071 (2012) du Conseil de sécurité. Le concept, qui préconise des mesures d'ordre politique et militaire ainsi que des mesures au plan de la réforme du secteur de la sécurité, au plan humanitaire et en matière de développement, a été adopté par le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, réuni à Bamako le 19 octobre. Cette réunion a permis de se concerter rapidement et de mettre la dernière main au cadre opérationnel stratégique, qui a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors d'un sommet qui s'est tenu le 11 novembre à Abuja, ainsi que par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 341<sup>e</sup> séance, qui s'est tenue le 13 novembre à Addis-Abeba.

35. Par la suite, dans le cadre des mesures prises pour mettre en œuvre les divers volets du concept stratégique en liaison avec la CEDEAO, mon Représentant spécial s'est rendu Bamako, à Ouagadougou et à Abidjan, du 6 au 8, puis du 11 au 14 novembre, pour faire comprendre aux autorités maliennes qu'elles devaient accélérer les initiatives engagées en vue de créer les conditions propices à la tenue de négociations avec les groupes rebelles du nord du pays. Celles-ci seraient régies selon les paramètres arrêtés par les autorités maliennes et la CEDEAO, à savoir le respect de l'intégrité et de l'unité du territoire malien, le caractère laïc de l'État, ainsi que le rejet du terrorisme et de la criminalité organisée. Mon Représentant spécial a également tenu des consultations avec le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, en sa qualité de médiateur de la CEDEAO, et le Président Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président de la CEDEAO, pour leur redire que l'ONU était prête à soutenir les efforts de médiation de la CEDEAO, l'idée étant d'arriver à un accord-cadre entre les autorités et les groupes rebelles dans le nord, tout en poursuivant les préparatifs militaires en vue d'un recours éventuel à la force, en particulier contre les groupes terroristes et les réseaux de criminalité organisée qui opèrent dans le nord du pays.

36. Le 11 décembre, le Premier Ministre, Cheick Modibo Diarra, a présenté, après sa brève arrestation par l'armée, sa démission et celle de son gouvernement. Le même jour, le Président par intérim, Dioncounda Traoré, a nommé aux fonctions de Premier Ministre l'ancien médiateur de la République, Diango Cissoko.

37. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a accueilli à Bamako, du 12 au 16 novembre, une formation sur les techniques de médiation et de négociation organisée par ONU-Femmes à l'intention de 40 Maliennes. En marge de cette formation, l'UNOWA a organisé, avec ONU-Femmes et le PNUD, une conférence nationale de haut niveau ayant pour objet de favoriser la pleine participation des femmes aux efforts de médiation et de négociation. La Conférence, qui s'est tenue en étroite coopération avec le Ministère malien de la promotion de la femme, de



l'enfant et de la famille et en partenariat avec le Réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, a adopté et communiqué au gouvernement de transition une déclaration soulignant l'importance de la participation des femmes aux efforts actuels de médiation, de dialogue et de consolidation de la paix, dans le droit fil de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité.

### **Gambie**

38. L'exécution de neuf détenus condamnés à la peine de mort, dont une femme et deux Sénégalais, annoncée par le Ministère de l'intérieur le 27 août, a été condamnée par l'opposition, les gouvernements étrangers, y compris le Sénégal, et les organisations de défense des droits de l'homme. Ces exécutions sont les premières à avoir eu lieu dans le pays depuis 1985.

39. C'est dans ce contexte que j'ai demandé à mon Représentant spécial de rencontrer le Président Jammeh à Banjul, le 19 novembre, pour évoquer les questions concernant la situation qui règne en Gambie et dans la sous-région. Au cours de cette rencontre, le Président a fait savoir qu'à moins que la population gambienne n'en décide autrement, il ne lèverait pas le moratoire sur les exécutions qu'il avait décrété à la demande de ses concitoyens. Il a également redemandé qu'une équipe de l'ONU vienne enquêter sur les circonstances de la mort de deux journalistes, Deyda Haydara et Chief Ebrima Manneh. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme examine la question avec les autorités gambiennes.

### **Togo**

40. Mon Représentant spécial s'est rendu au Togo, où il a séjourné du 25 au 27 juillet, pour évoquer, avec le Gouvernement et l'opposition, les préparatifs du dialogue national et des élections. Au cours de sa visite, il a souligné qu'un dialogue sans exclusive et sans conditions préalables devait se tenir, et que les deux parties devaient échanger des messages de bonne volonté. Sa visite a eu lieu dans un contexte d'impasse politique entre le Gouvernement et l'opposition, laquelle a continué de rejeter l'offre de dialogue faite par le Gouvernement, lui demandant de mettre en place un processus qui aboutirait à des réformes constitutionnelles et institutionnelles, ainsi qu'à un dialogue politique avant les élections. La visite de mon Représentant spécial avait été précédée par une mission d'alerte rapide menée à Lomé, du 26 au 30 juin, par l'UNOWA qui avait conclu que des violations des droits de l'homme avaient été commises dans le cadre des manifestations de la société civile de juin 2012.

41. Le 8 octobre, le Gouvernement a annoncé le report des élections. Entre-temps, 15 des 17 membres de la Commission électorale nationale indépendante ont été élus à l'Assemblée nationale les 15 et 17 octobre. S'efforçant de trouver un consensus autour de l'organisation des élections législatives, le Gouvernement a lancé un nouvel exercice de dialogue le 16 novembre, au cours duquel il a fait des propositions pour organiser une réflexion approfondie en vue d'un vaste accord politique. Les collectifs de l'opposition « Sauvons le Togo » et « Arc-en-ciel » ont décidé d'y participer, mais ont quitté la rencontre avant la fin.

### **Commission mixte Cameroun-Nigéria**

42. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par mon Représentant spécial, a continué de s'employer à appliquer l'arrêt du 10 octobre 2002 rendu par la

Cour internationale de Justice concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. Le délai de 10 ans au cours duquel l'arrêt peut éventuellement être révisé conformément à l'Article 61 du Statut de la Cour arrivant à expiration, de multiples voix se sont fait entendre pour exhorter le Gouvernement nigérian à demander une révision de l'arrêt. Les 18 juillet et 26 septembre respectivement, la Chambre des représentants et le Sénat ont demandé au Gouvernement fédéral nigérian d'engager une procédure en révision. À l'issue de consultations tenues entre le Président Goodluck Jonathan, des juristes et des spécialistes des questions frontalières, le Ministre de la justice du Nigéria a annoncé, le 10 octobre, que le Gouvernement avait décidé de ne pas demander la révision de l'arrêt. Les organisations de la société civile ont protesté contre cette décision et demandé que la délimitation de la frontière soit suspendue pour que les problèmes rencontrés par les Nigériens concernés par la démarcation de la frontière à Bakassi et par les rapatriés de Bakassi au Nigéria puissent être examinés.

43. En ce qui concerne l'application de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006, les quinzième et seizième missions d'observation du retrait et du transfert du Nigéria au Cameroun de la juridiction sur la péninsule de Bakassi se sont déroulées du 2 au 6 juillet et du 11 au 15 novembre, respectivement. Les missions ont relevé qu'il régnait un climat de paix dans la zone et que le Gouvernement camerounais avait pris des mesures pour améliorer les conditions de vie de la population. Le Comité de suivi chargé de surveiller l'application de l'Accord de Greentree a tenu ses dix-neuvième et vingtième missions les 19 et 20 juillet et les 29 et 30 novembre, respectivement, à Genève, sous la présidence de mon Représentant spécial et avec la participation des représentants du Cameroun et du Nigéria et des quatre États témoins.

44. À la vingt-neuvième session de la Commission mixte, qui s'est tenue à Yaoundé les 30 et 31 août 2012, les parties ont fait des progrès concernant la démarcation et approuvé les constatations des dernières évaluations faites sur le terrain par l'équipe technique conjointe de géomètres. Les parties se sont entendues sur 1 845 kilomètres de frontière terrestre, laquelle compterait plus de 2 000 kilomètres. Entre le 6 et le 16 novembre, les géomètres ont évalué 22 autres kilomètres du fleuve Akwayafe. La Commission mixte a également adopté les conclusions du rapport de l'équipe d'experts indépendants constituée pour résoudre le désaccord concernant le mont Tosso. Cependant, elle a décidé d'en repousser l'application, d'autres points de désaccord devant encore être soumis aux experts indépendants. De plus, la délégation nigériane a entrepris d'accélérer l'examen du projet d'accord-cadre sur la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures le long de la frontière maritime entre le Nigéria et le Cameroun.

45. Pour ce qui est des mesures de confiance, le 27 juillet, le Gouvernement camerounais a approuvé quatre projets préparés par la Commission mixte et l'équipe de pays des Nations Unies. Ces projets visaient à améliorer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la capacité de formation professionnelle et la distribution d'énergie le long de la frontière entre le Nigéria et le Cameroun. Au Nigéria, les projets concernent surtout les moyens de subsistance, l'eau, l'éducation, l'énergie, la réinstallation et les infrastructures. Avec le concours du PNUD, la Commission mixte prend des mesures pour déterminer le coût de ces projets et mettre au point des stratégies de mobilisation des ressources.

## **B. Renforcement des capacités dont dispose la sous-région pour faire face aux problèmes transfrontières et transversaux qui compromettent la paix et la sécurité, y compris la piraterie**

### **Réforme du secteur de la sécurité**

46. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a continué d'appuyer le renforcement des capacités pour réformer le secteur de la sécurité et le développement des initiatives de réforme de ce secteur menées par les pays de la sous-région, en coopération avec des partenaires essentiels, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Compte tenu de la situation qui règne actuellement en Afrique de l'Ouest, mon Représentant spécial a proposé au Président de la Commission de la CEDEAO, dans une lettre datée du 6 septembre, que l'ONU recommence à fournir un appui en faveur de l'adoption d'un dispositif politique sous-régional et d'un plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

### **Mali**

47. L'UNOWA a participé dès le début aux efforts déployés pour donner suite à la demande d'aide en matière de réforme du secteur de la sécurité que les autorités maliennes avaient adressée à l'ONU. Il a coopéré avec les autorités nationales, d'abord dans le cadre de la mission d'évaluation préliminaire des Nations Unies qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 5 octobre au Mali et ensuite dans le cadre de l'équipe de planification des Nations Unies qui a été déployée au Mali du 29 octobre au 6 novembre, afin de concourir à la mise au point d'un cadre opérationnel stratégique en vue d'une intervention militaire dans le nord du Mali. Si des efforts ont déjà été faits au niveau national en matière de réforme du secteur de la sécurité, notamment grâce à la création du comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité, décidée dans l'accord-cadre du 6 avril, l'ONU devra appuyer une réforme d'ensemble et veiller à la cohérence entre les activités de réforme du secteur de la sécurité à court terme et la transformation à long terme de l'architecture institutionnelle de sécurité.

### **Guinée**

48. Le déploiement d'une équipe consultative des Nations Unies dirigée par un conseiller hors classe pour la réforme du secteur de la sécurité, faisant suite à une demande du Président Alpha Condé, a débuté en mai 2012 pour s'achever en septembre. L'équipe, qui est financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, apporte un concours actif aux autorités guinéennes en donnant des conseils stratégiques, en soutenant la mobilisation de ressources en faveur du programme national de réforme et en facilitant la coordination des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

49. Sous la supervision de mon Représentant spécial et avec la coopération du Coordonnateur résident du PNUD, le conseiller hors classe et son équipe veillent à ce que, pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, la stratégie adoptée par les organismes des Nations Unies en Guinée concorde bien avec le vaste programme de réforme de l'État et contribue à renforcer les institutions guinéennes.

50. La réorganisation du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, notamment son unité de gestion et ses organes subsidiaires, a représenté un progrès important et permis de mieux intégrer la société civile et le comité civilo-militaire à la Commission technique de suivi.

51. Le 17 octobre, le Groupe de gestion du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité a organisé, sous les auspices du Premier Ministre et avec l'appui du conseiller hors classe, un séminaire ayant pour objet de remobiliser les principaux ministères en faveur du processus national et de les amener à prendre systématiquement en compte dans leurs budgets les activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de favoriser la coordination avec la Commission d'orientation stratégique. Le 14 novembre, le Président Condé a prié la Commission d'orientation stratégique d'achever la définition du dispositif juridique et de mettre au point les politiques sectorielles.

#### **Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée**

52. Le 29 juin, à l'occasion du sommet qu'ils ont tenu à Yamoussoukro, les chefs d'État de la CEDEAO ont décidé de renouveler le Plan d'action régional qui avait été adopté pour la période 2008-2011 en vue de lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Par la suite, le Bureau a de nouveau proposé à la CEDEAO de lui prêter assistance en organisant, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), une réunion d'experts gouvernementaux chargés de revoir et d'actualiser le Plan d'action.

53. Dans le cadre de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme organisée sous l'égide du Bureau du 2 au 4 décembre 2011 à Bamako, l'ONUDC a réuni au Sénégal, du 19 au 21 novembre, 30 experts de la région pour parler d'un mécanisme régional de transfert des poursuites judiciaires concernant les grosses affaires de criminalité transnationale organisée. À l'issue de cette réunion, les participants ont annoncé qu'un réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs serait créé pour stimuler la coopération régionale.

54. Dans le cadre de la mobilisation de la communauté internationale autour du Plan d'action régional de la CEDEAO, mon Représentant spécial a rencontré des représentants de l'Union européenne à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre, et a examiné avec eux la promesse faite par l'Union de soutenir le Plan d'action et d'autres initiatives, telles que l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Les 30 et 31 octobre, dans le cadre d'un entretien bilatéral avec des représentants des États-Unis, il a été décidé de renforcer la complémentarité de la lutte antidrogue menée par l'ONU, de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Initiative de coopération pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, un programme bilatéral lancé par les États-Unis avec l'appui de l'Union européenne et d'autres partenaires.

55. À la demande de la Fondation Kofi Annan et pour donner suite au séminaire régional organisé à Dakar en mai 2012, le Bureau a contribué à la création de la Commission ouest-africaine sur le trafic de drogues, la gouvernance, la sécurité et le développement. Organe indépendant de haut niveau, cette commission entrera en fonctions en janvier 2013 et sera chargée de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action régional en menant avec les pouvoirs publics et la société civile des campagnes d'information dans les pays concernés.

56. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'UNOWA, l'ONUSC, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont travaillé à consolider les acquis dans les pays pilotes : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone. Les cellules de lutte contre la criminalité transnationale ont intensifié leur activité au Libéria et en Sierra Leone. Le projet de création d'une cellule en Guinée a suivi son cours. Compte tenu des problèmes chroniques de financement, le Département des opérations de maintien de la paix et l'ONUCI, en coordination avec l'ONUSC, ont réfléchi aux moyens d'utiliser les ressources existantes pour créer une cellule en Côte d'Ivoire. Ils ont aussi mis en œuvre d'autres initiatives visant à donner plus de moyens à la police et autres forces de l'ordre du pays hôte pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. En Guinée-Bissau, l'ONUSC et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ont continué à participer à la création d'une cellule et à la remise en place d'une équipe, dans un contexte de rigueur budgétaire résultant du gel des contributions des donateurs et du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Comité consultatif des programmes de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest s'est réuni le 12 décembre et a recommandé d'organiser des échanges entre experts des pays membres de l'Initiative afin de faciliter la constitution des cellules.

#### **Lutte contre le terrorisme**

57. L'UNOWA a travaillé en étroite liaison avec d'autres entités des Nations Unies afin de donner à l'Afrique de l'Ouest et aux réseaux internationaux plus de moyens pour lutter contre l'intensification des activités terroristes dans la sous-région. Il a contribué aux initiatives de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en particulier à l'atelier sous-régional qui s'est tenu à Rabat du 17 au 19 juillet. Organisée avec le concours du Centre international pour le contreterrorisme, cette réunion visait à élaborer des stratégies globales de lutte contre le terrorisme dans neuf pays du Sahel : Algérie, Burkina Faso, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad.

#### **Piraterie dans le Golfe de Guinée**

58. Depuis la parution de mon dernier rapport, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a continué, en coordination avec mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, de travailler avec nos partenaires régionaux et internationaux à la mise au point d'une stratégie de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, en application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité. À cet égard, le groupe de travail technique et le comité directeur créés par la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée se sont réunis les 22 et 23 octobre à Libreville, en présence de représentants du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'UNOWA, pour parler des préparatifs d'un sommet régional des États du golfe de Guinée. À l'issue de cette réunion, à laquelle ont pris part des représentants de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Département d'État des États-Unis, les participants ont recommandé qu'un sommet des chefs d'État se tienne au Cameroun en avril 2013 et soit précédé d'une réunion préparatoire organisée au Bénin, en mars 2013, au niveau ministériel.

### **C. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes**

59. L'UNOWA a continué d'appuyer les mesures prises en faveur de la protection des droits de l'homme et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Du 3 au 9 septembre, il a animé un stage de formation de formateurs sur l'égalité des sexes, la paix et la sécurité destiné aux membres des forces de défense sénégalaises.

60. Le 13 septembre, à l'occasion d'une journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, mon Représentant spécial a présidé, au côté de la Directrice régionale d'ONU-Femmes, une réunion sur la participation des femmes aux élections et sur l'application du Plan d'action régional de la CEDEAO pour l'application en Afrique de l'Ouest des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Cette réunion a rassemblé des représentantes d'associations féminines de Côte d'Ivoire, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Mali, de Mauritanie, du Sénégal et du Togo.

61. Du 24 au 26 septembre, l'UNOWA, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ONU-Femmes ont organisé conjointement une conférence sur la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les participants, des spécialistes issus des services gouvernementaux et de la société civile et venus du Burkina Faso, du Cap-Vert et du Sénégal, ont adopté un plan stratégique visant à faire ratifier et appliquer les grands instruments relatifs aux droits de l'homme et à promouvoir l'établissement de rapports à ce sujet. Le 6 octobre, dans le cadre de la cinquante-deuxième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'UNOWA a organisé une table ronde sur la contribution de la société civile à la bonne gouvernance, à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Les 200 experts qui y ont participé ont adopté une déclaration que des organisations non gouvernementales avaient présentée à la Commission et qui exposait de nouveaux domaines d'activité prioritaires et de nouvelles stratégies et soulignait qu'il fallait se doter de moyens accrus pour faire face aux nouveaux dangers qui menaçaient la paix et la stabilité.

### **D. Coopération interinstitutions**

#### **Coopération entre entités des Nations Unies**

62. Le 8 octobre, mon Représentant spécial a organisé, à Dakar, la vingt-quatrième réunion des chefs de missions de maintien de la paix de l'Afrique de l'Ouest, qui ont examiné les questions qui les intéressaient tous et les progrès de la coordination des activités menées par l'ONU dans la sous-région. Bien que préoccupés par les difficultés que connaît l'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée-Bissau et le Mali, les chefs de mission ont souligné combien la coopération aux niveaux local, régional et international était cruciale pour traiter les nombreux problèmes de paix et de sécurité de la région.

63. Dans le cadre de la suite donnée aux recommandations de la mission d'évaluation interinstitutions que j'avais envoyée au Sahel en décembre 2011, mon Représentant spécial a continué de coopérer avec le Coordonnateur régional des

secours humanitaires et le Président de l'antenne régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de trouver le moyen d'aborder les problèmes du Sahel de manière intégrée. C'est ainsi qu'une équipe de travail régionale composée de représentants d'organismes des Nations Unies a établi un plan d'action sur la résilience du Sahel. En application de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité, l'UNOWA a également animé, par l'intermédiaire de l'équipe de travail, des consultations visant à élaborer une stratégie intégrée pour le Sahel, englobant les questions de la sécurité, de la gouvernance, du développement, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire.

64. Le 26 novembre, mon Représentant spécial a présidé la onzième réunion des directeurs régionaux et représentants d'organismes des Nations Unies en poste à Dakar. Les participants ont parlé de la situation au Mali, du trafic de drogues, des élections et de la sécurité dans la sous-région. Plus tard, mon Représentant spécial a rencontré des ambassadeurs d'États Membres du Conseil de sécurité en poste à Dakar, et les a informés des progrès accomplis par le Bureau dans l'exécution de son mandat, et de la situation dans la sous-région.

#### **Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux**

65. Au cours de la période examinée, le Bureau a continué d'aider la CEDEAO à mettre en œuvre son cadre stratégique de prévention des conflits, dont la future division de la facilitation et de la médiation sera un élément essentiel. Du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, à Lagos, l'UNOWA et le Centre pour le dialogue humanitaire ont appuyé un atelier d'évaluation des besoins de la division, organisé en préparation de la création de celle-ci.

66. Mon Représentant spécial a continué d'aider l'Union du fleuve Mano dans ses travaux, dans le cadre de leur coopération au service de la paix et de la sécurité. En réponse à une requête du Secrétaire général de l'Union, qui lui a demandé d'aider à renforcer les capacités du secrétariat, l'UNOWA aidera à calculer les coûts afférents au plan opérationnel de paix et de sécurité adopté au sommet des chefs d'État de l'Union qui s'est tenu le 15 juin à Conakry.

67. Le 12 septembre, l'UNOWA a participé à une réunion des commissions électorales nationales des États membres de l'Union du fleuve Mano, dont l'objectif était d'élaborer une stratégie sous-régionale pour la tenue d'élections démocratiques. Les participants ont adopté un certain nombre de recommandations techniques et stratégiques, notamment sur les réformes juridiques à mettre en œuvre pour garantir l'indépendance des commissions électorales, sur le financement des élections et sur la protection des minorités.

68. L'UNOWA a également participé, du 16 au 18 octobre, à un séminaire régional organisé conjointement par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Gouvernement sénégalais. Il s'agissait de réfléchir à la création, au sein de la Commission, d'un mécanisme en faveur de la paix et de la sécurité.

69. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour donner à la sous-région plus de moyens de prévention des conflits et de médiation, le Bureau a organisé à Dakar, les 10 et 11 décembre, une réunion consultative régionale à laquelle ont participé des représentants de la CEDEAO, de l'Union du fleuve Mano et de l'Union africaine, ainsi que des experts de l'ONU et d'autres organisations, telles que l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette réunion a été

l'occasion d'examiner l'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité, et de réfléchir aux moyens de mieux anticiper et de résoudre les problèmes qui menacent la paix et la sécurité dans la sous-région.

#### **Mise au point d'une stratégie sous-régionale en matière de sécurité**

70. Par ses résolutions 2000 (2011) et 2066 (2012), le Conseil de sécurité a encouragé la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano à mettre au point, avec le concours de l'UNOWA et toute l'aide nécessaire de l'ONUCI et de la MINUL, une stratégie sous-régionale visant à parer à la menace que représentent les mouvements transfrontaliers de groupes armés et d'armes et les trafics. À l'issue d'une série de consultations organisées sous la direction de mon Représentant spécial, le Bureau a travaillé sur un plan d'action en trois volets reposant sur les dispositifs en place, qui dessine les contours de la future stratégie sous-régionale. D'une part, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, l'UNOWA doit réfléchir aux moyens concrets à mettre en œuvre pour aider l'Union à faire face aux dangers qui menacent les frontières communes de ses États membres et mettre en œuvre des mesures de confiance. D'autre part, les accords de coopération sur les questions transfrontalières qui existent déjà entre la MINUL et l'ONUCI favorisent l'action menée par l'Union pour aider les Gouvernements ivoirien et libérien à mettre au point une stratégie commune dans ce domaine. Enfin, l'UNOWA collabore étroitement avec la CEDEAO afin qu'elle continue de se mobiliser pour gérer ces problèmes dans la sous-région.

## **IV. Observations et recommandations**

71. Les problèmes transfrontaliers continuent de menacer la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et risquent de réduire à néant les progrès accomplis depuis quelques années. La situation dans la région reste dominée par la crise au Mali; dans d'autres pays, comme la Guinée-Bissau, la situation reste instable. Il faut saluer la volonté des dirigeants de la CEDEAO de s'appuyer sur les instruments régionaux pour régler ces problèmes. Pour sa part, l'UNOWA s'engage à poursuivre sa coopération avec ses partenaires, notamment au sein du système des Nations Unies, pour soutenir les initiatives sous-régionales visant à déjouer les dangers qui menacent la paix et la sécurité dans la région, selon les modalités décrites ci-dessus au paragraphe 70.

72. Je félicite la CEDEAO d'avoir contribué activement au succès des élections qui se sont tenues au Ghana et en Sierra Leone. Je note que les acteurs nationaux ont su faire en sorte que les élections se déroulent dans le calme. Le système des Nations Unies est tout disposé à prêter assistance aux pays de la sous-région dans lesquels des élections devraient se tenir en 2013.

73. La crise malienne risque de déstabiliser la sous-région si toutes les parties concernées ne prennent pas d'urgence des mesures concertées. Les circonstances qui ont conduit le Premier Ministre malien, M. Cheick Modibo Diarra, à démissionner me préoccupent. Je demande de nouveau que l'armée cesse d'intervenir dans les affaires publiques et je prie instamment les dirigeants maliens de régler tous les problèmes par des moyens pacifiques. Je reste préoccupé par le retard pris dans l'amorce d'un dialogue national. Il est impératif que ce dialogue soit ouvert à tous et repose sur le consensus, comme le prescrivent les résolutions du Conseil de sécurité



sur la question. J'invite instamment toutes les parties prenantes à engager le dialogue sans plus tarder afin d'opérer la transition politique, qui doit passer par des élections organisées suivant un calendrier réaliste. À cet égard, je me félicite que le Président, M. Dioncounda Traoré, et le nouveau Premier Ministre, M. Diango Cissoko, se soient engagés à œuvrer en faveur d'un dialogue national et de la tenue d'élections. Je les engage à travailler main dans la main en vue d'atteindre les grands objectifs de la transition.

74. Je me félicite que le Gouvernement malien ait établi un premier contact avec Ansar Dine et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad sous l'égide du Médiateur de la CEDEAO, et je salue la déclaration que ce dernier a rendue publique le 4 décembre, à l'issue des entretiens préliminaires qui se sont tenus à Ouagadougou. J'engage les parties à s'employer à établir un accord-cadre qui prévoie l'arrêt des hostilités, le rétablissement progressif de l'autorité de l'État, la tenue d'élections et des accords en matière de sécurité, et qui énonce les grands principes et les objectifs des négociations futures. Mon Représentant spécial continuera à travailler en étroite liaison avec le Médiateur de la CEDEAO et les parties maliennes pour aider à faire avancer les négociations.

75. Je reste préoccupé par la situation humanitaire au Mali. Malgré une récolte prometteuse pour 2012 et 2013, nombre de familles vulnérables auront besoin d'une aide supplémentaire. Il est impératif que les interventions humanitaires et l'aide au développement continuent à jouer un rôle complémentaire essentiel en contribuant à renforcer la résilience des ménages et que, dans le même temps, les activités d'alerte rapide et de réduction des risques permettent de limiter les dégâts causés par le changement climatique. J'encourage donc les pays donateurs à continuer de financer les activités humanitaires et le développement afin de répondre à tous les besoins urgents.

76. Je salue la détermination du Gouvernement guinéen et de l'opposition à entretenir le dialogue pour renforcer la paix et la stabilité. La tenue d'élections législatives libres, régulières et pacifiques dans le respect du calendrier constitue une étape essentielle qui permettra de conclure le processus de transition et de consolider la démocratie. J'estime que la recomposition de la Commission électorale nationale indépendante est une étape importante préalable à la tenue d'élections, et j'encourage tous les acteurs de la sphère politique à y adhérer. Je prends note de l'annonce faite par le Président de la Commission au sujet de la date des élections, et j'invite tous les intervenants politiques à coopérer afin d'éviter de prendre plus de retard. Je demande au parti au pouvoir et à l'opposition de faire en sorte que les questions électorales en suspens soient traitées dans un esprit de bonne volonté et de compromis.

77. J'encourage toutes les parties concernées à s'employer avec détermination à faire progresser le processus de réconciliation nationale lancé par le Gouvernement guinéen. J'invite instamment ce dernier à accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission internationale d'enquête chargée d'établir les circonstances des événements qui ont eu lieu à Conakry le 28 septembre 2009.

78. La réforme du secteur de la sécurité reste essentielle pour la stabilité de la Guinée. L'agrandissement de l'équipe des Nations Unies chargée de cette activité devrait permettre à l'ONU de continuer à fournir des conseils stratégiques, à la demande du pays, et de mieux coordonner l'action internationale.

79. Je suis préoccupé par l'exécution de neuf condamnés à mort en Gambie. J'engage le Président, M. Yahya Jammeh, à instaurer officiellement un moratoire sur la peine de mort. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par l'intermédiaire de ses bureaux présents dans la région, est disposé à fournir conseils et assistance à la Gambie.

80. La criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues continuent d'aggraver l'instabilité de la région. Je salue la décision des États membres de la CEDEAO de prolonger, de revoir et d'actualiser le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, et j'encourage l'organisation à créer au sein de sa commission un secrétariat sur le contrôle des drogues et de la criminalité. La prochaine conférence des donateurs sera essentielle, car elle sera l'occasion de doter la CEDEAO des ressources nécessaires pour mettre en œuvre son plan d'action régional.

81. Comme on le voit en Guinée-Bissau et au Mali, il est essentiel de réformer le secteur de la sécurité pour consolider les institutions publiques. Je félicite les dirigeants guinéens des progrès qu'ils ont faits dans la réforme de leurs institutions chargées de la sécurité, et je réaffirme que l'ONU est disposée à leur fournir tout l'appui nécessaire par l'intermédiaire de l'UNOWA. J'encourage la CEDEAO à parachever et adopter le cadre politique sous-régional et le plan d'action sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

82. La détermination de la sous-région à combattre la piraterie est encourageante. Je salue les efforts déployés par la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée pour mettre au point, par l'intermédiaire du groupe de travail technique et du Comité directeur, une stratégie régionale de lutte contre ce phénomène. Je me félicite que les pays du golfe de Guinée aient pris l'initiative d'organiser, avec l'appui de l'ONU (conformément à la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité), une réunion ministérielle ayant pour objet de préparer l'élaboration de cette stratégie, laquelle devrait être approuvée par les chefs d'État de la sous-région à l'occasion d'un sommet régional.

83. Je trouve encourageant que la CEDEAO et la communauté internationale intensifient leur coopération pour prévenir la menace de plus en plus sérieuse que le terrorisme fait peser sur la sous-région et y trouver des parades. Dans le cadre de la lutte antiterroriste menée par les organismes des Nations Unies, j'invite la communauté internationale à aider activement les pays de l'Afrique de l'Ouest à renforcer leurs capacités nationales.

84. Je salue la volonté des Gouvernements camerounais et nigérian de s'acquitter des obligations que leur impose l'arrêt de la Cour internationale de Justice, et je félicite la Commission mixte Cameroun-Nigéria de la faire appliquer sans heurt. Les succès remportés jusqu'à présent témoignent d'une nouvelle façon de régler les conflits. En optant pour un règlement pacifique de leur différend frontalier et territorial, le Cameroun et le Nigéria montrent l'exemple aux pays qui sont en proie aux mêmes difficultés. J'engage les parties à parvenir rapidement à un accord sur les derniers points à régler afin que puisse être menée à bien l'opération de démarcation de la frontière. Je rappelle que l'ONU reste déterminée à prêter son appui pour faire appliquer intégralement l'arrêt de la Cour internationale. Dans l'intervalle, j'encourage le Cameroun et le Nigéria à renforcer encore les mesures de confiance

afin de répondre aux besoins des populations frontalières sur les plans socioéconomique et humanitaire et en ce qui concerne la sécurité.

85. Pour conclure, je remercie les gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano de leur fidèle coopération. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile et les autres partenaires d'avoir continué à collaborer avec l'UNOWA pour lui permettre d'exécuter son mandat. Je remercie enfin mon Représentant spécial, le personnel de l'UNOWA et celui de la Commission mixte de tout le travail qu'ils font pour faire régner la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

---